

Correctionnelle Demi-tour mortel:
deux ans de prison avec sursis requis

page 6

Aide à domicile Trois offres de reprise
pour «Au Rayon de soleil»

page 7

Le Quotidien

www.lequotidien.re

DE LA RÉUNION ET DE L'OCÉAN INDIEN

Jeudi 18 juin 2026 - N° 16495 - 50^e année - Prix : 1,20 €

FREDO
Quotidien

2200 €

À GAGNER AUJOURD'HUI

www.lequotidien.re

ENFANTS DITS DE LA CREUSE

Enfin la réparation

La proposition de loi reconnaissant les torts de l'État français vis-à-vis de 2 015 mineurs réunionnais déplacés dans l'Hexagone est définitivement adoptée. À la clef : une journée nationale d'hommage et le versement d'une allocation forfaitaire.



pages 2 à 4

Département

**La situation financière
fait débat**

page 8

Portrait

**Un Réunionnais
au cœur du Mondial**

page 13

Football

**Entrée en lice réussie
pour les Bleus**

pages 20-21

Demain Retrouvez votre supplément

LA RÉVOLUTION IA

OFFERT AVEC VOTRE **Le Quotidien**

VOTE AU SÉNAT DANS LES MÊMES TERMES QU'À L'ASSEMBLÉE

Une loi de réparation pour 2 015 enfants déracinés

«Une nouvelle pierre mémorielle dans un long chemin de reconstruction» : à l'initiative de la députée Karine Lebon, le Parlement a approuvé dans la nuit de mardi à mercredi l'adoption définitive d'une loi de réparation au bénéfice de plus de 2 000 mineurs réunionnais déplacés dans l'Hexagone entre 1962 et 1984.

Avec un vote unanime au Sénat, quelques mois après un vote identique à l'Assemblée nationale, le Parlement français entend reconnaître les torts de l'Etat dans un scandale du XX^e siècle: celui des enfants dits de la Creuse.

La proposition de loi déposée au Palais Bourbon par Karine Lebon et reprise à son compte au Palais du Luxembourg par Viviane Malet est définitivement entérinée.

Entre 1962 et 1984, 2 015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux.

Cette politique visait officiellement à répondre au doublement de la population réunionnaise en trente ans et à repeupler des zones rurales comme la Creuse, département ayant accueilli le plus d'enfants, d'où le surnom de ces mineurs.

Nouveau-nés et adolescents

Mais dans les faits, ce furent des jeunes interrompues soudainement, des changements d'état civil brutaux, voire des maltraitements ou humiliations à l'origine de profonds traumatismes pour ces enfants initialement placés au sein de l'Aide sociale à l'enfance. Ces mineurs étaient de tous âges, avec des nouveau-nés comme des adolescents.

En résumé, «des milliers de tra-

L'heure de la photo souvenir après une séance historique au Sénat. (Photo DR)



83

C'est le nombre de départements de l'Hexagone, principalement ruraux, vers lesquels des mineurs réunionnais ont été déplacés.

jectoires bouleversées par l'exil, par la séparation des familles, par la rupture brutale avec une terre, avec une langue, avec une filiation», a détaillé la ministre des Outre-Mer Naïma Moutchou, saluant l'adoption d'un «texte de justice et de dignité» qui touche aux «parts d'ombre» de l'histoire de France.

Journée d'hommage

Élue de La Réunion, la socialiste Audrey Bélim a aussi souligné la situation des proches de ces enfants déracinés, «des parents qui ont attendu en vain le retour de leurs enfants et des familles marquées

pour toujours par le silence, l'incompréhension et parfois la honte».

Parmi ces enfants exilés, Marie-Germaine Périgogne, devenue depuis lors présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom. Adoptée en 1969 après un placement en famille d'accueil, séparée de ses frères et sœurs, elle pense durant des années s'appeler Valérie, être née dans la Creuse.

Elle ne découvre qu'à 16 ans un document d'identité lui révélant ses vraies racines, et ne retrouve son vrai nom qu'après une longue bataille avec l'état-civil.

En 2017, Emmanuel Macron avait qualifié cette politique d'Etat

de «faute» ayant «aggravé la détresse» de ces «mineurs de la Réunion transplantés». Les parlementaires estiment aujourd'hui que certains de ces enfants s'ignorent sans doute encore aujourd'hui.

Plus d'un demi-siècle plus tard et en présence d'une délégation de rescapés et d'associations les défendant, le Parlement répond avec l'adoption de cette proposition de loi de la députée réunionnaise Karine Lebon (groupe GDR, communiste et ultramarin).

Son texte prévoit notamment la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage

le 18 février et l'ouverture d'un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds mis en place par l'Etat.

C'est «une nouvelle pierre mémorielle dans un long chemin de reconstruction des enfants transplantés de la Réunion», a salué la sénatrice de la Réunion Viviane Malet (Les Républicains), qui portait le texte au Sénat.

La proposition de loi s'appuie sur la loi de 2005 sur les rapatriés d'Afrique du Nord et de 2022 sur les harkis, qui avaient prévu des dispositifs similaires. L'allocation sera versée sur demande aux victimes ou à leurs descendants.

Une allocation pour les anciens enfants et une commission pour la mémoire

La loi adoptée hier soir prévoit plusieurs dispositions - dont une commission mémorielle et une allocation forfaitaire à verser aux victimes de la transplantation - décliné autour de quatre articles.

L'article 1er tend à instituer une commission pour la mémoire des anciens mineurs de La Réunion transplantés en France hexagonale de 1962 à 1984. Cette commission serait chargée de plusieurs missions: la mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission temporaire d'information et de recherche historiques; une politique de réconciliation entre les anciens mineurs et les collectivités publiques; l'introduction dans les programmes scolaires, les programmes des formations des instituts régionaux du travail social et les pro-

grammes de recherche en histoire et en sciences humaines, de la place conséquente que mérite la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984. Enfin, la création dans le département de la Creuse d'un lieu de mémoire à vocation culturelle, éducative et de recherche.

L'article 2 vise à instaurer une journée nationale d'hommage, dont la date serait fixée au 18 février, jour du vote de la résolution de l'Assemblée nationale relative aux enfants réunionnais placés en métropole.

L'article 3, supprimé, portait sur le lieu de mémoire dans le département de la Creuse, disposition intégrée à l'article 1er. De même que le point sur la mise en place des programmes de recherche sur l'immigration,

programmes recentrés spécifiquement sur la transplantation des mineurs de La Réunion.

Réparer les préjudices

L'article 4 vise à mettre en place une allocation valant réparation des préjudices subis en raison de la transplantation. Cette allocation serait forfaitaire, afin d'éviter d'établir une hiérarchie entre les souffrances, et versée uniquement aux anciens enfants transplantés ou à leurs descendants s'ils sont décédés.

Pour en bénéficier, il serait nécessaire de figurer sur la liste établie par la nouvelle commission chargée de recenser précisément l'identité de chaque enfant transplanté, à partir notamment des premiers travaux de la commission temporaire d'informa-

tion et de recherche historique. Le fonds serait financé par l'Etat et le montant de l'allocation devra être fixé par voie réglementaire, après concertation de la commission nouvellement créée.

Les anciens mineurs transplantés, ou leurs descendants s'ils sont décédés, disposeront de trois années pour formuler la demande de versement de l'allocation forfaitaire.

Lors de l'examen du texte en commission, la sénatrice Viviane Malet a appelé le gouvernement à mettre en place rapidement le dispositif permettant le versement de cette allocation forfaitaire. «Car de nombreux anciens mineurs transplantés, très âgés, doivent pouvoir bénéficier rapidement de cette réparation symbolique, qui fera beaucoup de bien aux esprits», a indiqué la sénatrice réunionnaise.



Outre la réparation financière, la loi prévoit la construction d'un lieu de mémoire dans la Creuse. Ici, la statue de Nelson Boyer, à l'aéroport de Gillot. (Photo Emmanuel Grondin)

MARIE-GERMAINE PÉRIGOGNE, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES ENFANTS DÉRACINÉS DES DROM

«Une avancée incroyable»

La loi de réparation ouvre la voie à une reconnaissance concrète de la responsabilité de l'État. Pour Marie-Germaine Périgogne, présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom, l'émotion est immense.

«Kan Donat débré momon ka-pay inn dé», chantait Danyèl Waro en 1996, sur Beber, un titre évoquant sa rencontre avec l'un des plus de 2 000 enfants arrachés à La Réunion. Marie-Germaine en fait partie. Elle n'oublie pas la petite fille de trois ans qu'elle était lorsqu'elle a quitté La Réunion. Envoyée en métropole dans le cadre des transferts organisés par l'État, Marie-Germaine Périgogne mesure aujourd'hui l'immense chemin parcouru.

Quelques heures après l'adoption définitive de la loi de réparation en faveur des anciens mineurs dits «de La Creuse», la présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom (FEDD) a un message pour l'enfant «kabosée» qu'elle a pu être.

«Tu vas traverser des moments très difficiles, des moments qui vont broyer ta vie, des moments qui vont te briser, mais surtout garde courage parce que tu vas faire de grandes choses», souffle-t-elle à la petite fille qu'elle était.

Un combat de longue haleine

Derrière cette émotion se cache un combat de longue haleine. «Faire reconnaître la responsabilité de l'État, ça a été un long combat de plusieurs décennies», résume-t-elle.

La loi adoptée mardi prévoit la création d'une commission d'experts chargée d'examiner les demandes des anciens mineurs concernés par le dispositif. Elle devra déterminer les bénéficiaires,

statuer sur les réparations financières - dont le montant sera fixé par décret - mais aussi accompagner les mesures mémorielles prévues par le texte. Celui-ci acte également la création d'un lieu de mémoire et l'inscription de cette histoire dans les programmes scolaires.

«Je me reçois en pleine figure tous ces traumatismes».

Marie-Germaine PÉRIGOGNE

Si la reconnaissance de l'État représente une victoire, ces années de militantisme ont laissé des traces indélébiles. La présidente de la FEDD raconte combien porter la parole de milliers de victimes est

«Je porte la voix de milliers d'enfants de La Creuse. Je sais à quel point ils sont reconnaissants du travail mené.»



devenu éprouvant. «Je me reçois en pleine figure tous ces traumatismes. Un dispositif psychologique est indispensable parce que ce n'est plus vivable d'accompagner toutes ces personnes. Moi aussi je suis victime», confie-t-elle.

Au fil des années, elle explique avoir également subi des attaques, parfois venues d'autres anciens enfants déplacés. «Le harcèlement» résume-t-elle, évoquant des divergences de parcours et des traumatismes vécus différemment.

Un lieu de mémoire pour se réconcilier

Malgré tout, elle dit puiser sa force dans les nombreux messages de soutien reçus de ceux qu'elle représente. «Je porte la voix de milliers d'enfants de La Creuse. Je sais à quel point ils sont reconnaissants du travail mené.»

Présente à Paris avec une délégation de 82 personnes, elle souligne aussi l'importance de la couverture médiatique de cette journée historique. «C'est important que les journalistes véhiculent cette information», insiste-t-elle.

Parmi les dispositions de la loi, la création d'un lieu de mémoire

en Creuse revêt une portée particulière. «C'est important de ne plus stigmatiser ce département. Les Creusois ne sont pas responsables. Ce sera aussi notre chez-nous en Creuse», affirme-t-elle.

Le projet, déjà soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et la commune de La Souterraine, doit permettre de préserver cette mémoire tout en favorisant une réconciliation avec le territoire qui a accueilli de nombreux enfants réunionnais.

Autre avancée majeure à ses yeux : l'entrée de cette histoire dans les programmes scolaires.

«C'est merveilleux. C'est une histoire de La Réunion, c'est une histoire de France et elle va être étudiée dans les manuels scolaires. C'est une avancée incroyable. Une avancée nécessaire.»

Pour la présidente de la FEDD, le vote de cette loi ne met pas un terme aux souffrances des victimes. Il ouvre en revanche une nouvelle étape, celle de la réparation, mais aussi de la transmission. Pour que l'histoire des enfants de La Creuse trouve enfin la place qui lui revient dans la mémoire collective de La Réunion et de la France d'aujourd'hui.

Hugo DELAGRAYE



«C'est important de ne plus stigmatiser ce département. Les Creusois ne sont pas responsables. Ce sera aussi notre chez-nous en Creuse».

Marie-Germaine PÉRIGOGNE

Pour les 2 015 ex-mineurs réunionnais arrachés à leur terre, le vote du 16 juin 2026 restera une date historique.

Plus de 2 000 marmailles exilés

Les chiffres ont évolué au fil des années et des avancées de la recherche sur le sujet. Entre 1963 et 1982, pas moins de 2 015 mineurs de La Réunion placés au sein de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont envoyés en France hexagonale (dans les années 2010, on estimait ce nombre d'enfants à 1 605). Soit une centaine de départs par an.

Le contexte est celui d'un doublement de la population de l'île entre 1946 et 1965 (elle passe de 225 000 habitants à 400 000) et d'un sous-dimensionnement des services de l'aide sociale à l'enfance - les migrations de travailleurs, via le Bumidom, sont mises en place dans le même temps.

83 départements

L'idée des promoteurs de cet exil contraint, Michel Debré en tête, est de repeupler des départements ruraux. Si le nom de la Creuse est resté, les marmailles de La Réunion seront envoyés dans 83 départements de France hexagonale.

Douze départements reçoivent plus de 30 mineurs, par ordre d'importance décroissante : Paris, la Creuse, le Tarn, le Gers, la Lozère, l'Oise, les Bouches-du-Rhône,

l'Hérault, le Finistère, la Loire-Atlantique, la Haute-Vienne et les Pyrénées-Orientales.

Transplantés de leur territoire d'origine, ces marmailles subiront de nombreux traumatismes, de mauvais traitements, jusqu'à des états «d'esclavage» dans des fermes selon plusieurs témoignages, même si une minorité témoigne avoir été accueillie dans une famille aimante..

«Claudius, né en 1951 à Bras-Panon, entre en garde après le décès de son père, le 23 juin 1968. Envoyé à Guéret, il est perturbé par son passé familial car son père était alcoolique. Il n'a jamais été à l'école, se contentant d'une toilette minimale, dormant par terre, mangeant ce qu'il peut rapiner à droite et à gauche. À Guéret, il manifeste une tendance au vol et devient violent lorsqu'on lui fait des reproches», mentionne par exemple le rapport de la commission d'historiens mise en place.

La longue marche de la reconnaissance

Mais ces enfants ignorent leur identité. Des fratries sont dispersées. Certains qui se croyaient orphelins découvriront des années plus tard qu'ils ont en réalité de la

Des Réunionnais exilés dans leur enfance, de retour au pays en 2023.

(Photo Emmanuel Grondin)

«À Guéret, il manifeste une tendance au vol et devient violent lorsqu'on lui fait des reproches».

À propose de Claudius, né en 1951 à Bras-Panon



famille à la Réunion. Ou que leurs noms et prénoms ont été changés.

La mémoire des enfants transplantés a d'abord été l'œuvre des associations, rappelle le rapport lié à la proposition de loi. Ainsi, au début des années 2000, le Cercle des amitiés créoles de la Creuse et la Fédération des enfants déracinés des Drom, c'est-à-dire des départements et régions d'outre-mer, et tant d'autres associations, ont effectué l'indispensable travail de plaidoyer auprès de l'opinion publique pour faire connaître

l'histoire de la transplantation. La première marche pour la reconnaissance officielle a été le vote, par l'Assemblée nationale le 18 février 2014 de la résolution portée par la députée Ericka Ba-reigts. La résolution mentionne que «l'Etat a manqué à sa responsabilité politique» dans l'exil forcé des enfants réunionnais entre 1963 et 1982.

Le vote, un grand pas, reste toutefois de portée symbolique puisqu'une résolution n'a pas de valeur juridique. Cette date du 18 février est retenue pour être

celle de la journée annuelle de commémoration.

En 2016, Mme la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, crée une commission temporaire d'information et de recherche historique.

La reconnaissance législative intervient le 29 janvier 2026, quand l'Assemblée nationale vote à l'unanimité la proposition de loi de Karine Lebon. Loi qui, reprise par la sénatrice Viviane Malet comme rapporteure, a été adoptée avant-hier soir par le Sénat.

S.F.



Karine Lebon et Viviane Malet travailleront de concert afin que les décrets soient appliqués rapidement, comme l'a assuré la ministre des Outre-mer Naïma Moutchou.

TROIS QUESTIONS À LA DÉPUTÉE

«Une grande satisfaction» pour Karine Lebon

- Que ressentez-vous au lendemain de l'adoption de la loi de réparation pour les enfants dits de la Creuse ?

- La nuit a été courte ! Mais je ressens une grande satisfaction, puisque les victimes en sont satisfaites. Ce sont eux, ces ex-mineurs transplantés, qui m'ont accompagné pour que leur histoire

soit reconnue. C'est une avancée historique, dans la prolongation de la loi de résolution mémorielle déposée par Ericka Bareigts le 18 février 2014 qui demandait que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée.

- Pourquoi l'État a-t-il mis si longtemps avant de reconnaître sa responsabilité ?

- À l'époque, il y avait une difficulté notable de la droite qui ne voulait pas ternir l'image de Michel Debré. Le chemin a été long pour expliquer que le but de cette loi n'était pas de faire du «name and shame» (nommer et blâmer, NDLR) mais bien de reconnaître la responsabilité de l'État français dans ces exils

«La France a toujours eu du mal à reconnaître le mal qu'elle a fait aux Outre-mers».

forcés. La France a toujours eu du mal à reconnaître le mal qu'elle a fait aux Outre-mer, surtout lorsque ces derniers mois, nous entendons certains responsables politiques parler des «bienfaits de la colonisation».

- Quelles sont les prochaines étapes après l'adoption de cette loi ?

- Nous travaillons de concert avec la sénatrice Viviane Malet afin que les décrets d'application soient mis en place avant la fin de l'été dans l'Hexagone. Nous n'avons pas envie d'attendre encore des mois, voire des années, avant de voir sortir les

dispositions qui ont été prévues, et notamment la création d'une commission pour la mémoire et la création d'un lieu de mémoire dans le département de la Creuse. Une journée d'hommage sera aussi fixée au 18 février - date du vote de la loi de résolution mémorielle - ainsi que l'ouverture d'un droit à réparation qui prendra la forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds mis en place par l'Etat. L'adoption de ce texte prévoit enfin l'inscription dans les programmes scolaires des histoires de ces mineurs exilés.

Propos recueillis par H.D.

Les réactions des sénateurs réunionnais

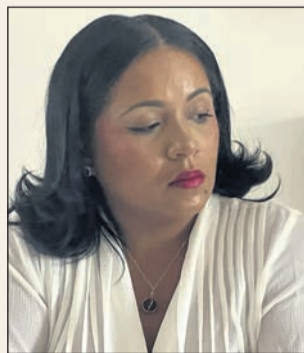
Viviane Malet



Viviane Malet.

«Aujourd'hui, la République reconnaît enfin la souffrance des enfants réunionnais dits de la Creuse. Ce vote est un acte de justice, d'apaisement, de vérité et de dignité envers celles et ceux qui ont attendu cette reconnaissance pendant des décennies.»

Audrey Bélim



Audrey Bélim.

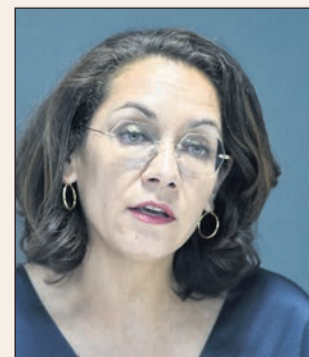
ainsi qu'une allocation dédiée aux anciens mineurs concernés. Cette adoption poursuit le travail de vérité, de mémoire et de justice attendu depuis des décennies par les victimes et leurs familles.»

Evelyne Corbière

«Pendant 22 ans, 2 015 enfants ont été arrachés à leurs parents, coupés de leurs racines, envoyés dans l'Hexagone, parce que des hommes politiques et des fonc-

tionnaires s'inquiétaient d'une démographie galopante à La Réunion. Un exil que l'on a admis aux prétextes de pallier le déclin démographique des campagnes françaises et de sortir ces enfants de la misère.

«En vérité, pour nombre de ces mineurs, en plus de la violence de l'arrachement et des changements d'état-civil abusifs, l'enfance aura été marquée par les humiliations et les maltraitements dans leur famille ou leur foyer d'accueil. Pendant longtemps,



Evelyne Corbière.

leur histoire aura été passée sous silence, tout comme la responsabilité de l'Etat.

«Je tiens à saluer le courage, la persévérance et la dignité de ces victimes qui ont permis que cette sombre page de notre histoire soit reconnue et que s'ouvre le chemin de la réparation. La loi que nous venons de voter unanimement marque une étape mémorielle essentielle pour La Réunion. Elle matérialise le devoir de mémoire que nous devons à ces enfants exilés, inscrivant ainsi leur histoire dans le récit national.»

Stéphane Fouassin

«Il est des pages de notre histoire nationale qui imposent à la République un devoir particulier: celui de regarder lucidement son passé pour mieux honorer ses principes. Pour les Réunionnaises et les Réunionnais, cette histoire n'est pas une simple question de mémoire. Elle demeure une blessure vive, transmise de génération en génération. Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas la rouvrir mais



Stéphane Fouassin.

juste permettre qu'elle cicatrise. Derrière cette réalité administrative se cachent des milliers de vies bouleversées. Des enfants parfois très jeunes, séparés de leurs fratries, de leur langue, de leur culture et de leur terre natale. La Réunion n'a jamais oublié ceux que l'on avait éloignés d'elle. Pour toute l'île, ce texte revêt donc une portée particulière. Il envoie un message adressé à toute une population: que la France n'oublie pas ses enfants, qu'elle reconnaisse les injustices qui ont été commises et qu'elle agit pour en réparer les conséquences. Nous adressons un message de justice à celles et ceux qui ont attendu trop longtemps.»

VOTE HIER SOIR AU SÉNAT

Les préjudices des «enfants de la Creuse» définitivement reconnus

Le Sénat a mis au vote dans la nuit le projet de loi visant à réparer les préjudices des enfants dits de la Creuse. La fin d'une longue lutte pour plus de 2 000 anciens enfants déracinés entre 1963 et 1982.

Les débats ont pris beaucoup de retard, hier soir au Sénat. Prévu à 19 heures (21 heures Réunion), l'examen de la loi «visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de la Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984» devait attendre la fin des débats sur un sujet très disputé: le travail le 1er mai des boulangers-pâtisseries artisanaux et fleuristes.

Un texte du gouvernement présentée en procédure d'urgence que la gauche a farouchement combattu, présentant des séries d'amendement pour essayer d'empêcher un Sénat penchant à droite et favorable à la réforme de l'adopter.

Des marmailles devenus gramounes

À l'heure de notre bouclage, le texte de loi porté par la députée Karine Lebon et voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 29 janvier dernier n'était pas encore voté. La séance devait commencer à 22h15 pour une heure de discussion environ, puisque aucun amendement n'avait été déposé.

Au sénat, c'est la sénatrice réunionnaise (Les Républicains)

Viviane Malet qui a porté le texte de Karine Lebon. Preuve que le sujet, jadis très clivant entre droite et gauche - l'exil des enfants de la Creuse ayant été promu par Michel Debré - fait aujourd'hui l'unanimité. De l'avis de tous, le projet de loi portant réparations des préjudices de ces 2015 enfants exilés allait être voté sans embûche hier soir. Rendant ainsi cette réparation effective et définitive.

D'ailleurs hier après-midi, les parlementaires réunionnais (Viviane Malet, Karine Lebon et les sénatrices Evelyne Corbières-Naminzo et Audrey Belim) ont pris part à des prises de parole communes aux côtés du président (LR) du Sénat, Gérard Larcher et de la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou.

En invité d'honneur, 80 anciens enfants de la Creuse, réunis par la Fedd (fédération des enfants déracinés des Drom) et sa présidente, Marie Germaine Périgone.

Un grand jour pour ceux qui étaient des marmailles, entre 1963 et 1982, qui ont vécu cet arrachement à leur famille, cette «transplantation» - le terme retenu dans la loi, rappelons-le - et

Environ 80 anciens enfants dits de la Creuse ont assisté au vote hier au Sénat.

(Photo Fedd)



ses conséquences. Des marmailles qui ont dû attendre d'être adultes ou même gramounes avant de voir leurs souffrances et l'injustice qu'ils ont subies en voie de réparation officielle.

Le texte adopté hier se décline en quatre articles. L'allocation forfaitaire valant réparation des

préjudices, versée uniquement aux anciens enfants transplantés ou à leurs descendants s'ils sont décédés, figure dans l'article 4.

Les autres articles prévoient la mise en place d'une commission qui appliquera les recommandations du rapport de la commission temporaire d'information et de

recherche historiques; l'enseignement de cette page de l'histoire; la création dans la Creuse d'un lieu de mémoire; l'instauration d'une journée nationale d'hommage, le 18 février, jour du vote en 2014 de la résolution d'Ericka Bareigts à l'Assemblée nationale.

Stéphane FONTAINE

CYBERHARCÈLEMENT : KATIANA CASTELNAU

«On est déjà venu me demander si j'avais tué Mathieu Caizergues»

Katiana Castelnu, animatrice de télévision, est depuis 5 ans la cible de cyberharcèlement. Un homme l'accuse d'être à l'origine du «meurtre» du gendarme Mathieu Caizergues, disparu fin juin 2017 en montagne. Excédée, elle a publié une vidéo lundi pour prendre la parole.

Une vidéo intitulée «Katiana Castelnu, la commanditaire du meurtre de Mathieu Caizergues», des bandes dessinées représentant la présentatrice de manière sexualisée, de nombreuses vidéos et montages générés par intelligence artificielle: voilà ce que subit Katiana Castelnu depuis plus de 5 ans.

Au départ, son cyberharceleur postait des messages déplacés dans les commentaires de sa page Facebook. «J'étais très naïve, je répondais vraiment à tout le monde. Le souci, c'est qu'il a commencé à écrire des textes de drague, il me donnait des rendez-vous...» explique l'animatrice. Puis, vient cette accusation de meurtre de Mathieu Caizergues, gendarme disparu il y a 9 ans.

«Ses propos sont basés sur quoi? Quelles sont ses preuves?» s'interroge-t-elle. Plusieurs plaintes déposées et l'aide d'avocats n'ont pas d'effet sur la durée. «À chaque fois, la police a fait son travail, mais



Katiana Castelnu a déposé plusieurs plaintes contre son harceleur.

il recommençait à chaque fois». L'homme a déjà effectué des séjours en prison et en hôpital psychiatrique, comme il le dit lui-même sur ses réseaux sociaux: il

avait par exemple publié une vidéo pour montrer comment égorger une personne, à l'époque du mouvement des Gilets jaunes.

«J'aimerais qu'il m'oublie»

Katiana Castelnu ne l'a jamais rencontré, mais elle a pu échanger sur Messenger il y a un an avec la mère du gendarme disparu. Cette dernière lui aurait expliqué avoir aussi été harcelée par le même homme.

Cette situation a des répercussions concrètes sur sa vie quotidienne: «Ma réalité, c'est qu'on est déjà venu dans la rue me demander si j'avais tué Mathieu Caizergues». Lundi, l'animatrice a publié une vidéo sur Instagram. Elle y explique sa grande détresse et appelle ses abonnés à signaler le compte de son harceleur. «J'aimerais qu'il m'oublie, qu'il enlève tout sur ses réseaux», confie-t-elle.

Tom CHADEFFAUD

APPEL À CANDIDATURE



Appel à candidature
Le cartable numérique
VOLET ÉQUIPEMENT - 2026/2027

Vous êtes revendeurs en informatique

Pour répondre, vous devez :

- > Prendre connaissance de la convention qui précise les conditions de mise en œuvre auxquelles ils devront se conformer
- > Prendre connaissance de la convention relative à l'échange de données à caractère personnel dans le cadre de ce dispositif
- > Transmettre aux services de la Région, deux exemplaires de ces conventions* qui devront être dûment paraphées, signées et accompagnées des pièces réclamées.

Afin de permettre la diffusion des coordonnées des revendeurs auprès des bénéficiaires du Cartable Numérique, une liste sera réalisée sur la base des conventions réceptionnées par les services de la Région au plus tard le 7 juillet 2026. La liste établie à cette date sera fournie avec les bons distribués lors du lancement du dispositif 2026-2027, soit en août 2026. Elle sera également accessible en ligne sur le site de la Région Réunion. Seule la liste mise en ligne sera mise à jour régulièrement à l'arrivée ou à la sortie d'un partenaire.

Les conventions sont à télécharger sur
www.regionreunion.com

La Région lé èk zot!

